

23 MAI 2024

Gouvernement provincial du Hainaut
rue Verte, 13
7000 MONS

Votre interlocuteur : Dimitra Panayotou
Tél : 071/20.28.63
E-Mail : isabelle.bayonnet@igretec.com
Vos références :

Nos références à rappeler : KC/DP/IB/524 - 31-24660

Charleroi, le 27 mai 2024

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir vous faire représenter à l'**Assemblée générale ordinaire** de notre intercommunale qui se tiendra le **jeudi 27 juin 2024 à 17h30** en nos locaux boulevard Mayence, 1 à 6000 Charleroi, salle **Le Cube** (7^{ème} étage).

Ordre du jour :

1. Affiliations/Administrateurs ;
2. Comptes annuels statutaires arrêtés au 31/12/2023 – Comptes annuels consolidés arrêtés au 31/12/2023 - Rapport de gestion du Conseil d'Administration - Rapport du Collège des Contrôleurs aux Comptes - Rapport spécifique du Conseil d'Administration sur les prises de participations ;
3. Approbation des comptes annuels statutaires arrêtés au 31/12/2023 ;
4. Approbation du rapport du Conseil d'Administration au sens de l'article L6421-1 du CDLD ;
5. Décharge à donner aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2023 ;
6. Décharge à donner aux membres du Collège des Contrôleurs aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2023 ;
7. Augmentation de capital de Brussels South Charleroi Biopark (BSCB) ;
8. Prise de participation à la SRL District Cleantech ;
9. In House : modification de deux fiches de tarification.

Nous attirons votre attention sur les articles du Code de la démocratie locale et de la décentralisation suivants, à savoir :

- L1523-12 §1^{er}, à défaut de délibération, chaque délégué dispose d'un droit de vote libre correspondant au cinquième des parts attribuées à l'associé qu'il représente, et ce pour chacun des points de l'ordre du jour ;

- L1523-13 §1^{er} (alinéas 4 et 5), la séance de l'Assemblée générale est ouverte à toutes les personnes domiciliées sur le territoire d'une des communes associées.
- L1532-1 §2, vous trouverez, en annexe, une invitation relative à notre séance du Conseil d'administration ouverte au public à publier sur votre site internet.

En outre, l'article L1523-23 §1^{er} du CDLD prescrit d'informer chaque membre des Conseils communaux et provinciaux associés de notre rapport de gestion. A cet effet, vous trouverez, en annexe, les courriers nominatifs destinés à chacun des membres de votre Conseil.

Nous vous rappelons que vous avez accès, via l'Extranet Communal, à diverses informations selon le ou les secteurs auxquels vous appartenez.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments tout dévoués.

Pour le Président,



Renaud Moens
Directeur Général

Annexes : 1 modèle de délibération, 1 commentaire des points de l'ordre du jour, 1 invitation à la séance du Conseil d'administration ouverte au public, les courriers nominatifs, le rapport spécifique sur les prises de participation et les rapports financier et de gestion 2023.

→ Les délégués sont priés de se présenter ½ heure avant l'Assemblée générale afin de signer la liste de présences.